



Vie citoyenne, culturelle et sportive

Décision n° 2023-243

Objet : Contrat avec l'association LA PIERRE BRUTE relatif à l'organisation du spectacle pour le Noël des enfants

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la ville de Sceaux souhaite organiser un évènement festif pour le Noël des enfants le 16 décembre 2023,

Considérant que le projet de contrat de l'association PIERRE BRUTE, productrice du spectacle est le tarif pratiqué sur le marché;

Considérant que l'association PIERRE BRUTE répond à tous les besoins exprimés par la ville de Sceaux,

DECIDE de signer le dit contrat avec l'association PIERRE BRUTE sise 11-13 avenue de la division Leclerc 94230 Cachan, pour un montant de 1 600,00 € TTC.

PRECISE que les dépenses mentionnées sont prévues au budget 2023 de la Ville, et qu'un acompte de 50% est prévu à la signature du contrat.

Fait à Sceaux, le 8 septembre 2023



Philippe LAURENT